



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GAN

Question au Gouvernement n° 2209

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Didier Boulaud. (Exclamations sur les bancs du groupement du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Didier Boulaud. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'economie et des finances qui semble oublier que la majorite qui soutient le Gouvernement est en place depuis quatre ans ! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. Je vous en prie, chers collegues, un peu de calme !

M. Didier Boulaud. Ne vous faites aucun souci, monsieur le president, au moins on m'entend a la television ! (Huees sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. Poursuivez, monsieur Boulaud.

M. Didier Boulaud. Monsieur le ministre, un quotidien du soir, en date du 4 fevrier indique que les besoins de financement du GAN pour l'annee 1997 s'elevaient a 15 ou 20 milliards de francs. Cette information n'a pas ete dementie par les pouvoirs publics, ni par les principaux actionnaires du GAN. Elle suscite plusieurs interrogations.

C'est d'abord toute la credibilite des informations financieres des grands groupes francais aux yeux de l'etranger qui est en cause s'il suffit de changer un president pour que les pertes potentielles d'un exercice donne soient multipliees par deux, par trois, voire plus ! Apres Alcatel, c'est le cas du GAN. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Plusieurs deutes du groupe du Rassemblement pour la Republique. Et le Credit lyonnais ?

M. Didier Boulaud. Ces chiffres, qui n'ont pas ete avalises par le conseil d'administration de l'entreprise mais qui resulteraient d'audits internes, deviennent, alors qu'ils n'ont aucune valeur juridique, une reference pour les marches financiers. Les modifier demain a la baisse reviendrait a avouer aux analystes financiers que l'Etat ne peut pas ou ne veut pas payer. Les confirmer serait admettre qu'un president se substitue aux actionnaires. En l'occurrence, il met en demeure l'Etat de payer avant toute procedure formelle de decision.

Plusieurs deutes du groupe RPR et du groupe UDF ! La question ! La question !

M. le president. Un peu de calme, s'il vous plait !

M. Didier Boulaud. Une telle confusion releve de la responsabilite penale. Que le ministere de l'economie et des finances se promene d'un dossier bancaire a l'autre est une chose, mais l'annonce d'un deficit, inacceptable avant la reunion des organes legaux, constitue une infraction au droit des societes.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous reagir et mettre fin a ces pratiques qui ont tendance, ces derniers mois, a devenir monnaie courante ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'economie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur le depute, lors de l'arrete des comptes du GAN pour le premier semestre 1996, un communique a ete diffuse. Il indiquait que, sur le souhait pressant de l'actionnaire majoritaire qu'est l'Etat, le conseil d'administration avait engage un audit pour qu'enfin on fasse justice de la situation patrimoniale du GAN.

M. Henri Emmanuelli. Et le commissaire aux comptes ?

M. le ministre de l'economie et des finances. Le groupe du GAN comporte un pôle immobilier substantiel, il y a l'UIC, et des structures de défaillance ont été mises en place. Le temps est venu d'y voir clair.

M. Jean-Claude Lefort. On a soif d'idéal ?

M. Christian Bataille. Ce n'est pas un ministre, c'est un notaire !

M. le président. Monsieur Bataille !

M. le ministre de l'economie et des finances. Je déplore, comme vous, monsieur Boulaud, la diffusion de ces informations. Croyez bien que le nouveau président du conseil d'administration du GAN entend assumer pleinement ses responsabilités.

S'agissant de l'assurance, le GAN trouve son équilibre. Des actions sont engagées tendant à réformer et à rendre plus compétitive l'entreprise.

Mais, monsieur le député, je rends hommage à votre observation. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Enfin, nous allons faire la vérité sur la situation financière du groupe et, ainsi, nous saurons ce qu'aura coûté à la France et aux contribuables français l'économie administrée entre 1988 et 1993 ! (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. C'est un comptable ridicule !

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Didier Boulaud. (Exclamations sur les bancs du groupement du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Didier Boulaud. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances qui semble oublier que la majorité qui soutient le Gouvernement est en place depuis quatre ans ! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Je vous en prie, chers collègues, un peu de calme !

M. Didier Boulaud. Ne vous faites aucun souci, monsieur le président, au moins on m'entend à la télévision ! (Huees sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Poursuivez, monsieur Boulaud.

M. Didier Boulaud. Monsieur le ministre, un quotidien du soir, en date du 4 février indique que les besoins de financement du GAN pour l'année 1997 s'élèveraient à 15 ou 20 milliards de francs. Cette information n'a pas été démentie par les pouvoirs publics, ni par les principaux actionnaires du GAN. Elle suscite plusieurs interrogations.

C'est d'abord toute la crédibilité des informations financières des grands groupes français aux yeux de l'étranger qui est en cause s'il suffit de changer un président pour que les pertes potentielles d'un exercice donné soient multipliées par deux, par trois, voire plus ! Après Alcatel, c'est le cas du GAN. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et le Crédit lyonnais ?

M. Didier Boulaud. Ces chiffres, qui n'ont pas été avalisés par le conseil d'administration de l'entreprise mais qui résulteraient d'audits internes, deviennent, alors qu'ils n'ont aucune valeur juridique, une référence pour les marchés financiers. Les modifier demain à la baisse reviendrait à avouer aux analystes financiers que l'État ne peut pas ou ne veut pas payer. Les confirmer serait admettre qu'un président se substitue aux actionnaires. En l'occurrence, il met en demeure l'État de payer avant toute procédure formelle de décision.

Plusieurs députés du groupe RPR et du groupe UDF ! La question ! La question !

M. le président. Un peu de calme, s'il vous plaît !

M. Didier Boulaud. Une telle confusion relève de la responsabilité pénale. Que le ministère de l'économie et des finances se promène d'un dossier bancaire à l'autre est une chose, mais l'annonce d'un déficit, inacceptable avant la réunion des organes légaux, constitue une infraction au droit des sociétés.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous réagir et mettre fin à ces pratiques qui ont tendance, ces derniers mois, à devenir monnaie courante ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur le député, lors de l'arrete des comptes du GAN pour le premier semestre 1996, un communiqué a été diffusé. Il indiquait que, sur le souhait pressant de l'actionnaire majoritaire qu'est l'Etat, le conseil d'administration avait engagé un audit pour qu'enfin on fasse justice de la situation patrimoniale du GAN.

M. Henri Emmanuelli. Et le commissaire aux comptes ?

M. le ministre de l'economie et des finances. Le groupe du GAN comporte un pôle immobilier substantiel, il y a l'UIC, et des structures de défaillance ont été mises en place. Le temps est venu d'y voir clair.

M. Jean-Claude Lefort. On a soif d'idéal ?

M. Christian Bataille. Ce n'est pas un ministre, c'est un notaire !

M. le président. Monsieur Bataille !

M. le ministre de l'economie et des finances. Je déplore, comme vous, monsieur Boulaud, la diffusion de ces informations. Croyez bien que le nouveau président du conseil d'administration du GAN entend assumer pleinement ses responsabilités.

S'agissant de l'assurance, le GAN trouve son équilibre. Des actions sont engagées tendant à réformer et à rendre plus compétitive l'entreprise.

Mais, monsieur le député, je rends hommage à votre observation. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Enfin, nous allons faire la vérité sur la situation financière du groupe et, ainsi, nous saurons ce qu'aura coûté à la France et aux contribuables français l'économie administrée entre 1988 et 1993 ! (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. C'est un comptable ridicule !

Données clés

Auteur : [M. Boulaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2209

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1997, page 821

Réponse publiée le : 6 février 1997, page 821

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 février 1997